



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2020-166

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-06-15-012 - Délégation de signature - Permission de sortie (1 page)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2020-06-15-012

Délégation de signature - Permission de sortie



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES MARSEILLE**

CENTRE PENITENTIAIRE D'AIX-LUYNES

**Délégation de signature –
Permission de sortie**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 362, 712-4-1, 720-4, 723-3, D. 15-6, D. 45-22, D. 49-2, D. 49-29, D. 142, D. 594-18

Vu la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Vu le décret 2020-91 du 6 février 2020 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission de l'application des peines et aux conditions de délivrance des permissions de sortir, et modifiant diverses dispositions du code de procédure pénale

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 15 mars 2018 nommant Monsieur Vincent DUPEYRE en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes.

Monsieur Vincent DUPEYRE, Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes

DECIDE :

Article 1er : délégation permanente de compétence est donnée à :

- Madame Fabienne GONTIERS, Directrice des Services Pénitentiaires, Adjointe au Chef d'établissement

Aux fins de :

- d'octroyer des permissions de sorties dans le respect des articles D143 du code de procédure pénale,
- de procéder au retrait d'une permission de sortie de compétence chef d'établissement octroyée précédemment dans le cadre d'articles D 142-3-1 du code de procédure pénale

Article 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Aix-en-Provence le 15 juin 2020

Le Directeur,
Vincent DUPEYRE
« **SIGNE** »